

De la percée à la place de quartier : comment on a commencé à aimer le quartier Moncey à Lyon

Pedro Gomes
Lab'URBA, Université Paris-Est
pedro.gomes@univ-paris-est.fr

Résumé

Je propose d'utiliser des processus de production de l'espace public comme des clés de lecture des rapports changeants et ambigus de l'action publique avec le quartier Moncey à Lyon. Quartier à plusieurs analogies avec la Mouraria, il se trouve, à la fin des années 1980, voué à la démolition, pour donner place à la percée Moncey, un axe à l'esprit haussmannien.

Pourtant, l'échec commercial de la première phase et l'opposition croissante au projet ont mené l'agglomération à l'abandonner et à opter pour la requalification du quartier, en reconnaissant son patrimoine et son identité comme des atouts. L'aménagement d'un large espace vide en place de quartier sera son action la plus visible. C'est à partir de ce réaménagement et du processus qu'y aboutit, et de la référence à d'autres aménagements contemporains et postérieurs dans le quartier, que j'essaierai de déceler les multiples rationalités présentes dans l'action publique urbaine sur le quartier.

Mots-clés : espace public ; action publique ; Quartier Moncey, Lyon ; percée Moncey ; place Bahadourian.

1. La genèse du quartier Moncey et la création de la dissonance

La Guillotière est un faubourg lyonnais dans la rive gauche du Rhône dont la genèse est liée au seul pont que liait la Presqu'île à l'Est jusqu'en 1774. Son emplacement fera de la Guillotière un lieu d'échanges, d'installation d'auberges, de relais pour chevaux et un hospice pour les « nomades » que Lyon refuse d'accueillir, étant perçue comme lieu de délinquance et de subversion. (Dubief & Antona, 2012) La Guillotière, y compris le quartier qu'on appelle aujourd'hui Moncey, a toujours été un lieu d'installation des nouveaux arrivés et des migrants temporaires (la forte présence d'immigrants maghrébins à présent datant de la deuxième guerre mondiale). Elle accueillera aussi graduellement des usines et des entrepôts. La place du Pont, aujourd'hui Place Gabriel Péri, a ce nom parce que le pont y débouchait jusqu'au comblement des lônes du fleuve suite aux inondations de 1852.

L'urbanisation de la Guillotière reste longtemps accrochée à la route principale (aujourd'hui la Grande Rue de la Guillotière). Tout au long du 18^{ème} que des projets d'urbanisme étaient dessinés pour la zone, mais ce n'est qu'à partir du 18^{ème} siècle et surtout au long du 19^{ème}, lorsque le lit du fleuve est régularisé, que l'urbanisation prendra de l'essor. Le tènement du Plâtre (aujourd'hui le quartier Moncey) est une urbanisation d'initiative de propriétaires privés, sans plan d'alignement, en créant une trame que rayonne à partir de la place du Pont et formant un triangle clairement démarquée. Sa construction débute en 1794. Les Hospices Civiles de Lyon, propriétaires des terrains au nord et nord-est du tènement, vont, suite à la régularisation du fleuve, procéder au remplacement du bâti existant, de piètre qualité et souvent victime des creux du Rhône, par une trame en damier.

La trame des Brotteaux comprend une diagonale qui devrait reprendre la rue Moncey, dans le tènement du Plâtre. Cependant, cet alignement n'est pas parfait. Cette dissonance du quartier

par rapport à la zone environnante va se renforcer lors de l'urbanisation de la zone à l'Est du Plâtre, dont les voies ne sont pas dans l'alignement de l'existant. La suite de l'urbanisation de la rive gauche du Rhône et l'installation d'équipements publics mènent au déplacement du quartier, désormais dans la place du Pont. Cela ira amplifier l'impact de cette dissonance de la trame du quartier.

1.1. Le tissu urbain en tant que métaphore de la différence

Des propositions de régularisation de la trame du quartier Moncey se feront entendre dès le mi dix-neuvième (cf. *infra*). Le quartier autour de la place du Pont va graduellement s'affirmer comme un quartier *différent* de tous les autres de la ville (le faubourg est annexé par la Ville en 1852). La possibilité de régulariser le tissu urbain, en l'harmonisant avec les trames environnantes joue le rôle d'une métaphore pour la régularisation de l'ensemble du quartier, notamment de sa vie sociale et politique.

Même quand l'urbanisation des alentours de la place tatillonnait, la place du Pont et le quartier environnant se faisait déjà une réputation à double configuration (Berthet, 1997). D'une part, un lieu où l'on venait s'encanailler, d'autre un lieu de passage, de circulation et de brassage. Grand carrefour régional et international, il sera lieu d'échanges de toute sorte, y compris du trafic.

La rive gauche du Rhône était aussi le lieu des loisirs des lyonnais, toutes origines confondues. Des grandes affluences rendaient le quartier impossible à policier. Parmi les loisirs, des différents degrés de « civilité » : un « triangle de la prostitution » y sera repérable jusqu'au décennie de 1960. En outre, la place du Pont accueille deux marchés et la mairie d'arrondissement (avant la mairie de la commune de la Guillotière).

La Guillotière s'assume aussi comme un quartier populaire, accueillant les travailleurs des plusieurs usines et entrepôts de la rive gauche, ainsi que les habitants chassés de la Presqu'île lors des travaux de rénovation et d'ouverture de la rue de la République. Elle accueille aussi des nouveaux arrivés aux activités rurales qui y prédominent, ainsi que toutes sortes de migrants. On y retrouvera l'association commune dans les représentations des quartiers ouvriers : la classe laborieuse et la classe dangereuse (Berthet, 1997). La Guillotière n'est pas le seul quartier ouvrier de la ville, mais elle va s'en distinguer, notamment de la Croix-Rousse : elle arbitra des ouvriers dans des industries autres que les traditionnelles de Lyon et verra se matérialiser un mythe de nomadisme, quartier fréquenté par des vagabonds. Le caractère industriel du quartier y conférait un trait négatif de plus : les odeurs désagréables de plusieurs usines y présentes. Par ailleurs, la Guillotière sera une scène importante de plusieurs insurrections et émeutes ouvriers et démontrera un comportement politique marqué par le progressisme.

Vers les années 1840, une structuration sociale de la rive Gauche du Rhône commence à prendre place. La zone des Brotteaux, au Nord du quartier Moncey, devient la demeure de la bourgeoisie, au fur et à mesure que les anciennes constructions sont remplacées par des beaux immeubles. La Guillotière s'affirme en tant que quartier populaire. Cette différenciation débutera dans la sécession de la zone des Brotteaux du 3^{ème} arrondissement, devenant le 6^{ème}. Enfin, l'installation des Universités au Sud de la place du Pont apportera encore une donne de différenciation de la vie sociale du quartier.

2. Les desseins de régularisation du tissu urbain et les dessins de l'axialité

2.1. L'espace public en tant que métaphore de la régularisation

Si le tissu urbain et la qualité de la construction du quartier devenaient des symboles pour la différence et la vie sociale du quartier, des plaides pour la régularisation de la trame du triangle se feront rapidement entendre. Au mi dix-neuvième siècle, on voit déjà de mauvais yeux la trame du Plâtre, par rapport à celle des Brotteaux. Cependant, vis-à-vis les coûts d'un éventuel alignement, l'on se conforme, il faudrait « accepter la distribution du quartier [du Plâtre] comme un fait accompli qu'il n'est plus possible de modifier [...] » (Dubief & Antona, 2012, p. 5).

Pourtant, l'idée est reprise à la fin du siècle et en 1888 le conseil municipal approuve un ensemble d'alignements d'immeubles dont l'élargissement de la rue Moncey, la démolition d'immeubles, une nouvelle trame, dont une place du Pont ronde... Encore une fois, le projet s'avérera insoutenable financièrement. En 1900/01, le projet sera finalement abandonné, faute de ne pas remplir des prérequis pour une désignation d'utilité publique. Par conséquent, des difficultés pour des expropriations le rendaient encore moins viable. Par ailleurs, ce plan a une conséquence importante sur le quartier, celle de la mobilisation des gens du quartier, notamment de ses commerçants. Ne s'opposant pas vraiment aux desseins de rénovation, le comité ira plutôt se soucier des moyens mis en œuvre pour cette entreprise, notamment les impacts sur les petits commerçants et les petits propriétaires, et les besoins de relogement des habitants expulsés de leur logement. Le comité plaidera pour un relogement avant la démolition, dans le quartier. (Berthet, 1997)

Un changement législatif en 1918, permettant l'expropriation d'ensembles pour des objectifs de rénovation plus ambitieux fera renaître les souhaits de la Ville autour de la régularisation de la trame du quartier. Des études pour l'assainissement de ce quartier insalubre seront entamées, débouchant dans un arrêté municipal en 1926 pour des agrandissements de rues et de la place Gabriel Péri. Ce projet sera, lui aussi, abandonné pour manque de ressources financières de la part de la Ville (Berthet, 1997) et pour la difficulté politique de faire passer des démolitions à un moment d'une crise de logement sur la ville (Dubief & Antona, 2012)ant . Cependant, quelques immeubles seront démolis, le plus remarquable étant la brasserie sur la place du Pont, un des centres de la vie sociale de la zone. A sa place, le premier grand magasin de la ville, le Prisunic, sera bâti et ouvrira ses portes. De façade arrondie, il répond aux plans récurrents pour une place circulaire.

« Il faut dire qu'à cette époque, le quartier continue à être marqué, désigné, stigmatisé du sceau de l'insalubrité et de l'adéquation sommaire entre bâti délabré et délabrement de ses occupants » (Berthet, 1997, p. 51). Néanmoins, un changement dans le plan symbolique s'est opéré : de zone de guinguettes au bord du Rhône, c'est le commerce traditionnel qui devient son symbole ; et la brasserie donne lieu au premier grand magasin de la ville. Simultanément, il continue un lieu d'effervescence politique et commerciale. Le comité de quartier continue actif autour des moyens déployés dans ces efforts de rénovation du quartier, mais il tend à se concentrer sur la population française, restant plus ambiguë en ce qui concerne les populations de l'Afrique du Nord. « En effet, celle-ci fait déjà l'objet d'une stigmatisation par ce comité qui y voit une concentration de problèmes en opérant un amalgame ente la concentration des immigrés dans les taudis, l'insécurité qu'ils susciteraient et leur immoralité présumée » (Berthet, 1997, pp. 52-53).

2.2. La mise en veille du quartier frappé d'alignement et le délabrement par coups

Malgré son application très restreinte, les plans pour l'alignement du quartier restent d'actualité et son existence se fait sentir jusqu'aux années 1980. Pourtant, des démolitions ont lieu au fil du temps (particulièrement entre 1935 et 1960) et la présence étrangère dans le quartier s'intensifie. Les instances disparates de rénovation du bâti créent de l'hétérogénéité architecturale et, parfois, des bâtiments dont l'emplacement répond aux desseins des projets de l'axe Moncey, plutôt qu'à la trame existante. Par ailleurs, plusieurs immeubles sont frappés d'alignement, ce qui apporte de très fortes contraintes à leur réhabilitation et empêche des transactions immobilières (Dubief & Antona, 2012). Cette incertitude et état de suspension contribueront à l'intensification progressive du délabrement du quartier et à sa taudisation.

Le 20^{ème} siècle, et surtout à partir des années 1960, sera marqué dans le quartier par l'incertitude créée par les hésitations entre rénovation et réhabilitation. Si le quartier est entouré par plusieurs opérations d'aménagement de grande envergure (notamment la création du centre directionnel de la Part Dieu, mais d'autres aussi), le triangle n'est pas concerné. Les coûts prohibitifs des indemnités, notamment celles des commerçants, ont été souvent le plus fort facteur pour le non avancement des impulsions rénovateurs. Même la place du Pont, dont l'aménagement est pris comme un besoin assez évidente, n'est pas concernée ; dans les années 1970 et 1980 les plans pour l'arrivée du métro à la place poussent un éventuel aménagement pour la suite de la création de la station. Cependant, les développements des zones autour du quartier vont inévitablement poser la question des liaisons entre eux, surtout les deux pôles de l'hypercentre lyonnais : la Part-Dieu et la Presqu'île. Cette notion de liaison deviendra une nouvelle donne dans la pensée aménagiste sur les quartier.

En 1980, la COURLY reprend l'idée de rénover le quartier Moncey ; selon les mots d'un élu, il faudrait « aérer, hygiéniser le quartier, maîtriser le marché, éviter la spéculation, éviter le laisser faire, lancer les opérations programmées, et surtout remplacer les ZAC massives et traumatisantes par des procédures d'organisation plus adéquates et plus souples » (Soulier, cité par Berthet, 1997, p. 59). L'on discute quelques démolitions dans l'îlot aujourd'hui occupé par la place Bahadourian. Face aux coûts de la réalisation de la percée Moncey, c'est une OPAH qui apparaît comme l'outil le plus indiqué pour le quartier, ce qui permettrait une rénovation gardant les résidents et tout en réhabilitant le parc immobilier.

3. Enfin, l'axialité

Néanmoins, la pensée rénovatrice réapparaît en 1984, lors de la présentation du POS, où l'on plaidera pour un « urbanisme plus radical, il faut qu'on casse » (André, cité par Berthet, 1997, p. 61), pour l'amélioration du cadre de vie et pour dédensifier, sur un pan de fond d'insécurité. A l'issue, une proposition d'un grand parc, qui fera résurgir encore une fois l'idée de la percée Moncey. Le caractère de centralité maghrébine de la place ne sera jamais explicitement abordé par l'autorité publique, mais c'est bien lui, selon Berthet, qui est visé sous les discours de valorisation de la centralité, de sécurité et de cadre de vie. Cependant, la montée en importance des enjeux sécuritaires à Lyon pendant les années 1980 permet la création de liens discursifs entre concentrations d'immigrés, délinquance et drogue, et la métaphore d'un poumon vert permet de faire le portrait d'un quartier asphyxié (Berthet, 1997).

L'intention du parc sera approuvée en 1986 et là on verra l'opportunité de rendre la place du Pont « à sa vocation urbaine » (André, cité par Berthet, 1997, p. 63). Une sculpture et fontaine à

l'esprit « prévention situationnelle », censée empêcher des regroupements, y sera installée en 1986 (Dubief & Antona, 2012). Par conséquent, les immigrants maghrébins qui se regroupaient traditionnellement dans cet endroit, se sont dispersés par les alentours.

Mais en même temps se déclencha l'OPAH Pasteur-Moncey, opération de réhabilitation qui concernera 104 logements dans le 3^{ème} arrondissement, donc 4 immeubles dans le quartier Moncey. Faute de plusieurs raisons, parmi lesquelles l'incertitude générée par la réapparition de projets d'urbanisme pour le quartier, l'OPAH sera clôturée au début des années 1990, laissant encore plusieurs immeubles dans le quartier insalubres derrière soi. Elle n'avait pas non plus réussi à adresser les cas les plus graves, y compris d'un point de vue social, puisque ces immeubles appartenaient aux propriétaires les plus démunis.

3.1. La construction du CLiP et ses effets

En 1988, le grand magasin sur la place Gabriel Péri à un promoteur immobilier (HDI), qui présentera ensuite une ZAC privée pour la construction du CLiP (Centre Liberté Péri), bâtiment en demi-cercle à 45 mètres de hauteur et 96 mètres de longueur. La justification politique de la place mobilisera les notions à la fois de modernité et d'internationalité, des notions qui conviennent à la centralité spatiale de la place (Berthet, 1997). Le projet, qualifié de « monument et fragment de ville » et intégrant des logements, une résidence pour le troisième âge, un complexe hôtelier, des bureaux et des commerces, sera présenté au conseil municipal en novembre 1988. Il sera adoptée en février 1989, peu avant l'arrivée de la nouvelle équipe municipale commandée par Michel Noir. Entretemps, de l'opposition citoyenne au projet commence à se faire sentir, plaidant pour la sauvegarde du caractère populaire du quartier.

En 1989, l'enquête publique est lancée. Elle finit avec un avis défavorable de la part du commissaire-enquêteur. Les motifs derrière cette décision sont l'absence d'une vision d'ensemble et d'un projet global pour le quartier, ainsi que des doutes sur la rentabilité de l'opération, à un moment où le marché immobilier de bureaux sur Lyon (particulièrement sur le 3^{ème} arrondissement) montrait des signes de saturation. Suite à cette décision, un autre mouvement citoyen, qui ne s'était pas encore manifesté, ira proclamer dans une pétition leur soutien au projet.

La réponse de la municipalité (déjà pilotée par Michel Noir) sera d'en ajouter la ZAC de la percée Moncey pour créer un axe fort, une avenue verte et plantée reliant le centre historique et le centre directionnel. Voté à nouveau au conseil municipal et puis à celui de la COURLY en janvier 1990, Michel Noir y soulignera la liaison piétonne, cohérente, de Bellecour et la Part-Dieu, la contemporanéité de l'architecture et l'effet signal du CLiP, qui contribuerait à l'affirmation de Lyon, ville internationale (Berthet, 1997, p. 70). Un permis de construire sera ensuite accordé pour 32000 m², en août 1990. Le chantier devrait débuter octobre suivant, jusqu'à 1993. Le Prisunic sera démoli en octobre 1990, ainsi que la sculpture/fontaine (« le hérisson ») sur la place Gabriel Péri. Pourtant, un avis de non-conformité au POS forcera des changements au projet, notamment à propos de son hauteur, génératrice de nuisances lumière pour ses alentours. Pour sa part, la station de métro avait été inaugurée en 1991.

A la fin de 1990, la COURLY commandera les premières études pour la réalisation de l'axe Moncey. En 1992, l'on demandera la mise en élaboration d'un PAZ pour la ZAC Moncey, qui passera. Pourtant, des interrogations et des objections seront levées à propos de la logique derrière la démolition de bâtiments récemment réhabilités dans le cadre de l'OPAH, ce qui

entraînerait des lourds remboursements à l'Etat. Parallèlement, et malgré les révélations de la part du directeur de HDI sur des difficultés pour trouver des acheteurs pour les bureaux du CLiP, un nouveau permis de construire sera livré, pour une moindre surface (20000 m²) et une hauteur de 36 mètres, ce qui laissera l'immeuble hors la procédure Immeuble de Grande Hauteur. La ZAC incluait aussi l'espace public de l'axe, notamment une allée plantée et un espace vert, le Parc Villeroy, là où actuellement se trouve la place Bahadourian. La mise en œuvre de la ZAC s'échelonne en deux phases, non simultanées.

Ces empêchements successifs retardent le début du chantier, devenu enjeu politique, au-delà des coûts financiers encourus. La Ville ira, en conformité, essayer d'à la fois faciliter et mettre de la pression sur le promoteur privé. Toutefois, l'absence d'acquéreur pour les bureaux restait un problème sans solution et un obstacle pas surmontable par le promoteur seul. Selon un technicien de la COURLY (Berthet, 1997, p. 74) : « tout le monde est d'accord pour que quelque chose se fasse. L'intérêt du promoteur c'est que le chantier démarre. Le maire du troisième, lui, veut mettre fin au rassemblement des Maghrébins qui subsiste, le souci des acteurs sociaux, c'est que la vie ne soit pas perturbée par la présence du chantier ».

Toujours en 1992, de la mobilisation citoyenne réussira un aménagement temporaire dans l'espace libre autour de l'école Painlevé (aujourd'hui partie de la place Bahadourian), avec des jeux pour les enfants. Cet espace sera une réussite, très approprié par les habitants et ne sera pas dégradé (Berthet, 1997).

En 1993, l'absence d'acheteurs mène à un consensus pour dégager la place et la rendre temporairement à des usages publics. Cependant, lorsque les élections législatives s'approchent la COURLY débloquent le processus en se portant acheteuse des surfaces du CLiP, pour y installer des bureaux, une maison d'étudiants et du logement social. Enfin débloquent, le chantier commencera l'été 1993 et sera fini deux ans plus tard. Son occupation commence ce même été 1995, avant la conclusion des travaux pour la maison d'étudiants, en 1997/8.

La construction du CLiP n'est pas la fin des opérations urbanistiques sur le quartier. L'on reconstituera une OPAH sur Moncey et créera une ZAC Saint-Jacques, celle-ci censée permettre la compensation de HDI pour les changements apportés au projet du CLiP lors de la déposition du deuxième permis de construire. HDI se désengagera de cette ZAC qui, après longtemps d'hésitations finira pour ne concerner que l'îlot Moncey-St. Jacques. Le projet sera d'y créer un espace public d'un hectare, avec un espace vert et un équipement sportif de quartier. Selon M. Muradian, à l'époque (1994) conseiller municipal et du troisième arrondissement : « Finalement la partie construite n'est pas la partie la plus importante de ce dossier puisqu'il s'agit essentiellement d'une opération de dédensification et d'affirmation d'une volonté de créer là un espace public de qualité » (Muradian, cité par Berthet, 1997, p. 80). Finalement, la ZAC n'apportera que la démolition de l'îlot Saint-Jacques, depuis longtemps voué à la disparition. A sa place, un parking sauvage naîtra.

« De fait, on a assisté à une multiplication des procédures, ZAC, OPAH, des aménagements, métro, percée Moncey... Ce morcellement des actions de revalorisation engagées par les pouvoirs publics est aussi à la base des incertitudes quant à la vocation future du quartier. Il traduit aussi bien la difficulté des pouvoirs publics à engager une véritable réflexion de fonds sur l'ensemble du quartier. Si différentes procédures ont été engagées, elles butent sur la réalité proprement urbain qui s'est lentement constituée au fil des ans. Reprendre le voirie la

Guillotière à Villeurbane, en définitive, reprendre le vieux chemin de Vaulx du 15^{ème} siècle n'est pas si simple » (Berthet, 1997, p. 85).

Construit le CLiP, il fallait continuer les travaux de l'axe Moncey, pour lequel l'on n'avait qu'entamée les démolitions mentionnées avant. Mais cet achèvement n'arrivera pas. C'est de ce processus que je m'occuperai ensuite.

3.2. Questionner l'axialité : la constitution de la Commission Moncey

Si l'opposition au projet existait depuis longtemps, elle deviendra plus conséquente après la livraison du CLiP et l'élection d'un nouveau maire (Raymond Barre, Henry Chabert gardant la fonction d'adjoint à l'urbanisme qu'il détenait déjà sous Michel Noir). Les travaux du CLiP achevés, on se rendra compte de l'impact des années de chantier et d'incertitude vis-à-vis le futur du quartier dans son entretien. La situation vers 1995-98 est à plusieurs reprises décrite comme apocalyptique (Olivier, 2005). Le chantier (et, ensuite, le bâtiment lui-même) avait fortement enfermé le quartier derrière, ce qui a été particulièrement néfaste pour les commerces de la rue Moncey.

L'état du quartier est tel que le grand consensus est qu'il faut agir vite. Pourtant, des techniciens (au sein de la COURLY et de l'Agence d'Urbanisme) essayent de persuader Barre et Chabert de l'importance de penser le développement du quartier au-delà du seul aménagement urbain, questionnant la pertinence du projet de la percée. Enfin, le fait que plusieurs ZAC dans la ville traversaient, à l'époque, des difficultés freinait la poursuite immédiate des travaux. Plusieurs voix contre le projet continuaient à se faire entendre du côté des habitants et commerçants du secteur. L'on finira par créer un forum pour la discussion de l'avenir – la Commission Moncey.

La Commission est un forum rassemblant élus, représentants de l'état et des techniciens et des experts dont la mission était de discuter deux scénarios possibles pour l'avenir du quartier, et en choisir l'un d'entre eux. Henry Chabert a présidé six séances plénières entre juillet et décembre 1997. Lors d'une de ces séances, les acteurs locaux seront auscultés. En outre, des études complémentaires ont été menées. En 1998, la décision pour l'un des scénarios est prise.

3.3. La Commission Moncey : scénarios et choix. Un nouvel dessein pour le quartier, la requalification

Deux scénarios seront mis en concurrence. Succinctement, l'un prône pour l'achèvement de l'axe Moncey, l'autre pour l'abandon des plans de démolition, la réhabilitation du logement et le lancement d'actions dans les domaines social et économique.

Le scénario de l'achèvement à court terme impliquait la démolition des deux îlots entre la « brèche » du CLiP et la Rue Villeroy, ainsi que l'aménagement de l'îlot Saint-Jacques entretemps démoli (dans le cadre du projet de la percée) pour donner lieu à un mail planté. Le reste du quartier serait réhabilité. L'autre scénario gardait les deux îlots en question pour s'engager dans la requalification globale du quartier dans sa forme urbaine actuelle, pour la durée. Cette requalification globale regroupe des actions d'aménagement d'espace public, voirie et de la construction, la réhabilitation de l'habitat, de dynamisation du commerce, de développement social et de communication du plan lui-même.

Entre juillet 1997 et février 1998 (date de l'annonce de la décision), la Commission remettra la discussion à plat et analysera les alternatives à travers une pluralité de critères, ou des « thèmes

d'analyse » (Communauté Urbaine de Lyon, DDU, DPU, UTC, 1997), notamment l'échelle et vocation du projet (la tension agglomération/centralité versus quartier/proximité) ; l'image culturelle, l'identité de quartier et le patrimoine urbain ; le rôle du quartier dans la ville et les relations à d'autres quartiers ; la mixité des populations et le lien social ; la fonction commerciale méditerranéenne ; la faisabilité (ressources, procédures) ; et les contraintes de la mise en œuvre, dont le relogement, le phasage et rythme de réalisation et la communication. Cette multi-dimensionnalité de critères exprime bien un changement de perception de la part des décideurs qui, selon des mots de Chabert, ne s'étaient rendus compte que le problème n'était pas qu'urbanistique, mais aussi bien social, vers 1996 (Olivier, 2005, p. 91). Au fur des travaux de la Commission, quatre principes pour le choix du projet se dégagent : la valorisation du quartier et de son identité, la nécessité d'investir fortement et rapidement, assurer une place au quartier dans la ville (à travers le développement social, l'espace public, l'habitat et le commerce), et permettre le maintien de la population actuelle dans le quartier.

Pourtant, il est important de souligner que les scénarios ne sont présentés comme antagoniques que pour un horizon proche. Plusieurs documents d'aide à la décision de cette époque soulignent que l'idée de l'axe fait du sens spatialement, même si maintenant elle pourrait ne pas se présenter comme la meilleure solution. Cependant, engager la requalification du quartier n'empêchait pas, à long terme, la réalisation de l'axe (e.g. Communauté Urbaine de Lyon, DDU, DPU, UTC, 1997).

Finalement, en février 1998, Barre et Chabert décideront pour le deuxième scénario, même si celle-là n'était pas leur alternative préférée. Ils justifieront leur option non seulement par le fait qu'elle était la plus consensuelle parmi les acteurs locaux et par le coût social de l'opération (notamment la démolition de « logements sociaux de fait » dans un contexte de pénurie de logement social dans la Ville), mais aussi par ce que Olivier (2005, p. 95) appelle du « réalisme politique ». D'abord, la poursuite de l'axe Moncey s'est rapidement révélée comme un projet à long terme, dont les obstacles seraient longs à surmonter. Aux relogements, il faudrait ajouter le temps des aménagements eux-mêmes. Par ailleurs, l'État manifestait ses réserves par rapport au projet, même si la subsidiarité lui empêchait une intervention directe. La rénovation impliquait, finalement, une lourdeur financière considérable. Malgré les consignes pour que les deux scénarios se rapprochent d'un point de vue de coût, pour que la décision se tiennent sur d'autres critères, les ordres de grandeur n'ont jamais vraiment été équivalentes.

Le deuxième scénario sera alors retenu, en abandonnant la possibilité de rebâtir l'îlot Saint-Jacques, démoli quelques années avant. L'espace laissé vide par cet îlot, ainsi que le reste de l'espace dégagé préexistant, serait réaménagé dans un vaste espace public, d'une surface d'environ de 9000 m². C'est cette espace public qui sera nommée, après sa livraison, Place Djebraïl Bahadourian. C'est de ce projet que la prochaine section de cet article s'occupera.

Néanmoins, le projet de requalification du quartier incluait d'autres mesures, notamment le réaménagement des voiries attenantes, la construction d'un immeuble avenue de Saxe, de manière à clôturer la place, avec un parking souterrain, la réhabilitation de plus de 150 logements, publics et privés, des actions de développement social et économique, le prolongement de la rue de l'Épée et une forte mobilisation des bailleurs et de l'État. L'on projettera aussi des mécanismes de gestion de proximité du bâti et des espaces publics. On prévoit aussi, dans le cadre de cette Commission, le réaménagement de la place Gabriel Péri, rendu possible par l'arrivée du tramway en 2000-2001. Enfin, le choix de la réhabilitation

entraînera aussi des modifications au POS, les façades n'étant plus frappées d'alignement, permettant la rénovation et revente des immeubles.

4. Là où il devrait être la percée, une place de quartier : la création de la Place Djebraïl Bahadourian

Sur plusieurs aspects, la production de la place Bahadourian suivra les mécanismes traditionnels au sein du Service Espace Public, service de maîtrise d'ouvrage au sein du Grand Lyon. La démarche de programmation de l'espace sera, alors, particulièrement soignée. Au-delà des apports déjà existants de toute la procédure de la commission Moncey, le Service Espace Public commandera une enquête sur les usages de l'espace où la future place s'installera, ainsi que des zones environnantes. Dans le cahier des charges de cette enquête, les objectifs généraux de l'aménagement sont présentés (Olivier, 2005) : la priorité donnée aux habitants ; l'amélioration du cadre de vie ; donner une place au quartier et à ses habitants, permettant une diversité d'usages et la mixité d'usagers. La sécurisation de la sortie de l'école Painlevé et la création d'une continuité urbaine entre la place Gabriel Péri et Place Guichard sont les derniers objectifs présentés avant cette étude d'aide à la définition de programmation. Des éventuelles tensions ou conflits entre enjeux de quartier et enjeux d'agglomération ne sont pas abordés à ce stage.

Les enquêtes d'usage commanditées par le Grand Lyon ont toujours pour le moins une double portée : les enquêtes d'usages au sens strict, et de l'auscultation des attentes des habitants, commerçants, usagers. En ce qui concerne les usages, l'étude repère un grand nombre de pratiques, soit « extérieures » (des hommes debout, de la vente à la sauvette) et des pratiques spécifiques au quartier, tels que de la discussion entre amis/voisins, des palabres (des discussions entre des hommes maghrébins âgées du quartier), les jeux d'enfants, les rassemblements de jeunes et l'animation générée par les commerces. Malgré cette diversité, il y avait globalement peu de mélange entre ces différentes catégories. Les espaces du quartier révélaient, en effet, des occupations fortement codifiées, sauf dans le cas de la place Ballanche, différemment occupée selon les temporalités du marché à la sauvette, où des fréquents « combats d'appropriation du territoire » avaient lieu (Olivier, 2005). Les attentes de la population étaient difficiles à exprimer et cerner, se résumant à des espaces verts et de loisir.

Le programme dans le cahier de charge pour le marché de définition de la conception de la place prenait en compte cette étude, ainsi que l'expérience de la Commission Moncey et les expériences des années passées sur cet espace. Les aménagements provisoires entretemps réalisés, le plus souvent d'initiative habitante (terrains de sport et tables de ping-pong, une aire de jeux pour enfants, un coin pour les palabres), se sont rapidement affirmés comme des exigences à répondre par le nouvel aménagement. Il faudrait alors maintenir et conforter les fonctions en place pour permettre une continuité et un renforcement des pratiques, voire offrir de l'espace à de nouvelles pratiques. Il ne s'agissait donc pas de proposer un « espace public tout terrain », dans le sens d'un espace essentiellement vide, censé permettre la totale liberté d'usage et appropriations (Olivier, 2005). Concrètement, le cahier de charges prônait un espace très végétalisé qui permettrait en lieux différents et diversifiées la cohabitation d'usages et usagers, tout en évitant de la fragmentation en sous-espaces excessivement cloisonnés.

Olivier (2005) lit ce processus de production selon trois lignes directrices : des enjeux d'image et d'appropriation symbolique, dans un cadre de valorisation du cadre de vie ; la prise en compte des usages, dans le sens de donner des espaces aux pratiques locales déjà présentes ; et celle de

l'ouverture, mot mobilisé différemment par les acteurs. La première et la troisième se rejoignent quelque part. En effet, si le projet met la priorité sur le quartier et l'amélioration du cadre de vie local (donc sur des questions d'appropriation), la question du réaménagement en tant que clé pour un repositionnement du quartier dans la ville y apparaît systématiquement. C'est-à-dire que le choix de la réhabilitation priorise la vie de quartier en tant qu'objet ultime d'intervention, mais qu'il y a un refus d'une pensée autarcique. La taille même de la place (9000 m², et l'on affirme à plusieurs reprises que c'est une dimension analogue à celle des Terreaux) suggère qu'elle peut jouer un rôle autre dans la ville.

La question qui se pose est donc celle de l'ouverture. Une ouverture au plan symbolique, certes, dans le sens de changer l'image négative qui pesait sur Moncey, et changer cet image impliquait, d'une manière ou d'autre, que les porteurs de cet image négative aient la possibilité de la fréquenter. L'élément de projet qui synthétise mieux ces enjeux de l'ouverture est possiblement l'immeuble censé d'être construit dans le quatrième mur de la place, avenue de Saxe (Olivier, 2005). Lors de la Commission Moncey, chacun des scénarios comprenait une variante *bis* ; dans le cas du scénario retenu, l'une prévoyait que la bordure de la place soit achevée côté avenue de Saxe. C'est celle-ci qui avait été retenue. Parmi les plusieurs propos recueillis par Olivier, l'on retrouve plusieurs pour qui la construction du bâtiment constituerait du renfermement et un risque de ghettoïsation additionnelle du quartier. Dans ces propos-ci, « la perspective » ouverte sur la rue Moncey constitue l'ouverture du quartier sur la Ville, vis-à-vis l'expérience du CLiP, universellement tenue comme une cloison au quartier, voire un « cache-misère ». C'est donc l'ouverture formelle qui est soutenue et là on retrouve quelque peu l'idée de la percée ou de l'axe en tant que plus important tisseur de lien du quartier avec la ville. Je contiendrais, toutefois, une différence importante au niveau de ce raisonnement et de celui de la percée Moncey, celle du mouvement de la pensée de l'ouverture. Là, où on parlait de la ville et de l'environnant pour repérer une dissonance qu'il faudrait agréer, ici on retrouve une pensée qui part du quartier pour se trouver devant ce vide comme un outil, à préserver, pour éviter une crainte.

D'autres acteurs, pourtant, partisans du bâtiment (ou pas forcément opposés) soulignent l'importance du maintien de l'ambiance villageoise du quartier et que l'ouverture et que la présence d'usagers extérieurs doit surtout être associée au passage, en fonction, par exemple, des commerces. Ici, l'ouverture est plutôt regardée en tant que phénomène sociologique.

Devant ce programme et l'histoire des projets d'urbanisme sur le quartier, le projet des concepteurs cherchera à faire une place de Lyon, et pas du quartier, tout en respectant les usages des habitants du quartier (entretien de "Louise Perrin" dans Vareilles, 2006). Ainsi, l'équipe prendra la décision d'exploser le budget proposé dans l'appel d'offres, pour pouvoir conférer à la place la qualité des matériaux qu'ils trouvaient adéquate (concepteur, entretien du 07.02.2014). Ce coût additionnel sera pour la plupart dépensé dans le matériel du sol. Devant une ville qu'ils voient « de granite », ils chercheront dans la région du calcaire, une pierre qu'ils trouvent plus indiquée pour renforcer le caractère méditerranéen de la place. Ce caractère méditerranéen se traduira aussi dans la recherche d'une « architecture du sol », de faire un sol unitaire pour conférer cette unité à l'espace, en cherchant le contact avec les façades à travers la couleur du sol (entretien de "Louise Perrin" dans Vareilles, 2006).

Ce sol unitaire recouvrant l'entièreté de la place est recoupé par des aires dédiées à des usages spécifiques : un terrain de sports, une square/aire de jeux, un coin à palabres. L'option par cette séparation des usages dans des espaces figés est justifiée par l'équipe de conception comme la

meilleure solution pour éviter les conflits d'usages, ce qu'un espace très dégagé (ou « tout-terrain » comme Laure Olivier le désigne) ne réussirait pas à maîtriser. Mais c'est quand même vu comme une sorte de concession à l'idéal d'un espace public partagé et du vivre ensemble. A propos d'une des polémiques au long de l'élaboration et mise-en-œuvre du projet (que je ne recenserai pas ici), cette tension ressortira. Les jeunes du quartier s'insurgeront contre la taille du terrain de sport, plus petit que ce qu'ils avaient avant, dans l'aménagement temporaire de « l'espace Painlevé ». Les concepteurs refuseront de le changer, à cause des motifs de composition. En outre, le chef de projet soulignera qu'il s'agit « d'une place urbaine » (entretien de « Monique Saimbron » dans Vareilles, 2006), dont la nature ne permettrait pas une excessive occupation par des « équipements ».

Deuxième volet de cette qualité d'une place de Lyon, c'était l'introduction de mails plantés sur trois côtés de la place (sauf celui où tous les commerces se concentraient), en recréant l'esprit des grandes promenades. Recherchant, par ces trois côtés et le quatrième des commerces, une circularité, il s'agissait là de trouver un usage au-dessus des « petits usages » et de lui donner une forme; la déambulation est vue comme un usage pour tout le monde (concepteur, entretien du 07.02.2014), par rapport aux petits usages associés à des catégories spécifiques de la population.

Ces mails seront, pour les concepteurs, l'un des seuls éléments très dessinés du projet, leur objectif étant de « dessiner » le moins possible. L'autre élément très formel dans l'espace est un muret (lui aussi protagoniste de controverses pas explicitées ici) longeant l'espace pour les enfants le séparant d'un espace libre au milieu de la place, pour accueillir des éventuelles manifestations ou festivités (notamment le marché du Ramadan), et du coin à palabres. Le muret sert non seulement à donner une intimité au square, mais aussi pour marquer l'axialité du tracé historique de la diagonale, ainsi orientant, éventuellement, les cheminements piétons. Le coin à palabres, lui, sera constitué par plusieurs bancs dans le même matériel que le sol et par des arbres, à une disposition quelque peu aléatoire, l'intention étant, encore une fois, d'éviter un excès de design. Enfin, des fontaines d'eau sont installées, pour évoquer le chant de l'eau très présent dans l'art arabe.

5. Devant le CLiP, la foule : l'aménagement de la Place Gabriel Péri

La place Bahadourian est inaugurée en 2003. A ce moment-là, la place Gabriel Péri était en cours de réaménagement, un processus déclenché par l'arrivée du tramway et déjà prévu dans le plan de réhabilitation du quartier qui a suivi la décision de la Commission Moncey.

La construction du tramway implique nécessairement des réfections de l'espace public (d'ailleurs, en France elle est devenue un grand moteur dans le réaménagement des espaces publics de plusieurs villes) et son arrivée à la Place Gabriel Péri va poser, encore une fois, la question de son devenir. Suite à la décision de la Commission Moncey, l'on débute le montage de l'opération, pour un périmètre d'opération qui comprend la place elle-même et des tronçons des voies qui donnent sur la place. La placette Ballanche, derrière le CLiP, est laissée de côté. Elle avait reçu un petit aménagement « minéral » (Dubief & Antona, 2012) lors de la livraison du bâtiment.

Pour la construction du programme, pilotée de la Direction de la Planification Urbaine, plusieurs éléments devaient être pris en compte (Grand Lyon, DDU-DPU-UTC, 1998). Au-delà des besoins des lignes de transport en commun qui traversent la place et les opérations programmées dans

la zone (dont la réhabilitation du quartier Moncey), il faudrait tenir compte de la dimension carrefour dans un double sens : de la voirie, mais aussi au sens d'une « dimension forte » d'échanges économiques et sociaux. En outre, on fait référence à la forte présence d'une population d'origine immigrée « très présente sur le domaine public peu adapté quant au traitement et aux services offerts ». Enfin, l'on souligne qu'il s'agit d'une entrée de ville et un lieu complexe, marqué par une « absence d'unité, espace très morcelé, franchissements difficiles, espace à la fois fédérateur et rupture entre la trame urbaine organisée du plan Morand et celle du faubourg de la Guillotière ».

N'étant pas prioritaire dans le cadre des aménagements connexes au tramway, la construction du programme pour la place continuera tout au long de 1999. En mai, l'on tranchera la première grande option : entre la transformation de la place dans un grand plateau piétonnier et l'aménagement de la place tout en gardant la continuité routière du cours Gambetta et en libérant l'espace public des deux placettes qui composent la place, à travers une réduction des emprises des accès métro, l'on retiendra ce dernier scénario. L'on optera aussi pour un périmètre élargi par rapport au carrefour, comprenant quelques espaces environnants. Pendant que le processus d'aménagement de la place se déroule, le site du tramway serait aménagé.

Les principes programmatiques seront validés au long de l'année de 1999 : « on donnera une réelle ampleur à l'espace piéton ; on traitera l'ensemble des trottoirs et espaces et le passage du tramway au niveau de la place Gabriel Péri, de manière à ce que les piétons y trouve[nt] confort et sécurité ; on diminuera autant que possible l'impact routier sur l'espace en rapprochant au mieux les bords des rues convergentes, en dessinant des traversées piétonnes généreuses ; on proposera les modifications de traitement des entrées à la station de métro qui amélioreront l'usage piétonnier en surface sans pénaliser l'accès au sous-sol ; l'espace piétonnier agrandi et libéré au maximum, on lui apportera le confort habituel de place publique, en correspondance avec les usages spécifiques du lieu ; on considérera qu'il s'agit d'un espace public majeur du Grand Lyon et que le projet devrait lui apporter la qualité correspondante » (Grand Lyon, Mission Tramway, 1999).

On peut déjà y repérer une possible tension entre deux logiques d'aménagement : une plutôt de la mobilité, soucieuse du confort et fluidité des déplacements, et une autre qui repère un fort usage de la place, malgré elle, pour mieux le conforter. Cette tension potentielle va se révéler au long de l'année 2000, où les successives rédactions des objectifs du projet de la part de la maîtrise d'ouvrage laissent tomber les références explicites à la forte présence de la population immigrée qu'il faudrait ménager pour se concentrer sur les questions de l'encombrement de la place et de la recherche de fluidité. On maintient, toutefois, des propos sur « amener plus de convivialité » et « rechercher la plus grande mixité des usages » (Grand Lyon, Mission Tramway, 2000).

Ce glissement se poursuivra lorsqu'en octobre 2000 le comité de pilotage demande la suppression d'un élément du projet du concepteur. Le projet contemplait la création de modules associés aux arbres à maintenir ou planter dans la place. Décrits comme des « équipements de convivialité » par les concepteurs, ils intègreraient « la végétation, la fontainerie, du mobilier d'assise regroupés dans une grille d'arbre élargie et servant de protection de l'éclairage au sol » (Grand Lyon, DGDU-DO-EP, 2000). Lors de la même séance, un élu souligne l'impératif de réduire au maximum des espaces restreints et des émergences dans l'espace, supprimer du mobilier d'assise et de fédérer l'espace morcelé par un minutieux traitement du sol. Le but de la réalisation serait de créer des « conditions de redistribution des usages et de faire en sorte que

cet espace soit utilisé par tous ». Ce pari est en partie justifié en invoquant l'aménagement de la place Bahadourian, en cours, « qui a plus une vocation de quartier » (Grand Lyon, DGDU-DO-EP, 2000). Des changements aux modules seront exigés ; des jardinières continueront, sans des blocs fontaines ni de places assises. Ce sera le calepinage du sol, associé à de la lumière, qui marquera le dessin de l'espace.

Cette rationalité de la fluidité et de la réduction au maximum des prises pour des usages stationnaires, vus comme encombrement d'un carrefour majeur, se poursuivra lorsque la ville de Lyon demandera au Grand Lyon de faire passer le projet par une commission qui se mettrait en place, qui évaluerait dorénavant tous les projets d'aménagement au vue des préceptes de la prévention situationnelle. « Compte tenu des problèmes de sécurité et des conflits d'usages que génère ce lieu », le passage du projet devant une telle commission permettrait de « rendre plus difficiles à l'avenir les utilisations de cette place génératrices de conflits et de l'insécurité » (Phillip, 2000). Pourtant, lors de la première réunion, la police nationale refusera de reconnaître la place comme un lieu d'insécurité prioritaire : « les phénomènes constatés sur cette place relève[nt] plus de phénomènes culturels pouvant entraîner des nuisances, des incivilités et donc un rejet et un sentiment d'insécurité »(Ville de Lyon, DSP, 2000). De la médiation pourrait suffire pour améliorer ces problèmes de dégradation. Cette différenciation entre phénomène culturel et « vraie » délinquance sera retenue pour la suite, mais tous les deux seront retenues en tant que dimensions de l'insécurité

Des réunions publiques et des comités se suivront. En énonçant les constats sur la situation de la place à l'époque, l'on dira que la place « est un carrefour et non un espace public » (Grand Lyon, DGDU-DPA-Mission Tramway, 2000). Ce constat, soulignant les questions de mobilité et le morcellement des différents espaces qui composent la place est accompagné par la reconnaissance des multiples usages de la place, qui sont en effet réduits à la présence des différents modes de transport et la manière dont l'encombrement de l'espace empêche la fluidité des flux piétons. Ensuite, l'on discutera les rassemblements et le marché sauvage en tant que problème, jusqu'à ce moment-là non-explicités dans les documents. Ils apparaissent, donc, plutôt comme une concrétisation de l'encombrement que comme un usage.

Les travaux commenceront, enfin, en 2001, du côté du 7^{ème} arrondissement. Entretemps, les élections déterminent l'arrivée d'une nouvelle équipe, socialiste, à la tête de la Ville et de l'agglomération. Le nouvel exécutif entamera un réexamen du projet, notamment sous l'optique des questions de sécurité. Tous les objets constituant des éventuelles prises pour s'asseoir ou promouvoir des usages stationnaires seront enlevés. La sortie du métro donnant sur le CLiP sera tournée, de manière à déboucher sur le cours Gambetta, ainsi contribuant à une plus grande fluidité des flux et à une plus grande sensation de sécurité. Des caméras de vidéosurveillance seront installées. Enfin, l'espace jugée trop libre, donc passible d'accueillir de regroupements, sera couvert, dans une partie, par de la fontainerie avec de la lumière en fibre optique. Les jets d'eau et la lumière, au-delà des attributs esthétiques, devraient occuper l'espace, en empêchant des usages stationnaires, tout en n'encombrant pas l'espace ni donnant prise à d'autres usages. L'installation de la fontainerie ne sera jamais techniquement réussie et elle ne sera jamais vraiment opérationnelle. A la fin 2004, c'était le seul problème qui empêchait la réception définitive et la remise des ouvrages concernant la place.

6. Discussion : le *cheminement des berges aux halles*, un doux retour de l'axialité ? Patrimoine, espace public et le rapport de l'action publique au quartier Moncey.

De 2001 à 2008, le projet de réhabilitation et de requalification est mis en œuvre. Tout au long de cette période, la Commission Moncey est restée active, suivant cette mise en œuvre. En 2008, la Commission sera arrêtée, ainsi que la procédure de concertation en cours pour un aménagement de la place Ballanche, derrière le CLiP. Cette placette, malgré plusieurs initiatives dans ce sens, n'a jamais été prise dans le contexte du réaménagement de la place Gabriel Péri. Par ailleurs, depuis 2008 que des signes quelque peu contradictoires se cumulent : d'une part, des soucis sécuritaires continuent. L'on fermera un passage sous le CLiP et l'on arrivera enfin à arrêter le marché sauvage qu'avait entretemps occupé la place Ballanche. Par ailleurs, les dispositifs de réhabilitation et de gestion de proximité sont ralentis ou arrêtés. En même temps, l'on annonce la reprise de quelques-uns de ces programmes et/ou objectifs. Et les projets d'aménagement de l'espace public dans le quartier réapparaissent.

Le plus notable exemple est le *cheminement des berges aux halles*, programme de réaménagement des espaces publics pour le piéton entre les berges de la rive gauche du Rhône (cible d'un grand réaménagement livré en 2007) et les halles de la Part-Dieu, traversant le quartier Moncey. Il s'agit de reprendre l'idée du quartier en tant que pièce fondamentale pour lier les deux morceaux du centre de Lyon, présente dans les conceptions de la percée Moncey. La maîtrise d'ouvrage de ce projet (à présent en phase d'études pour la programmation) évitera soigneusement toute dénomination qui pourrait rappeler les projets de l'axe, de la percée, de la diagonale. Pourtant, il ne s'agit d'une reprise du projet de l'axe tel qu'il existait dans les années 1990. Pour le moment, ce que l'on envisage c'est un ensemble de réaménagements d'espaces publics, centrés sur le piéton, qui créent cette idée de continuité et qui rendent visible, perceptible et donc plus facilement praticable cette diagonale qui existe dans la cartographie.

La question se pose, d'autant plus vis-à-vis le ralentissement de plusieurs programmes publics dans le quartier, serait-ce la reprise de l'idée présente dans les débats de la Commission Moncey, selon laquelle la poursuite de la réhabilitation n'exclurait pas la réalisation de la percée à un temps plus long ? Il semblerait qu'on est loin de l'idée de la percée, dans le sens de la démolition des deux îlots derrière le CLiP pour la création de quelque chose à l'esprit haussmannien, mais il semble bien, pourtant, qu'on est devant un retour de l'axialité. Cette axialité implique un rapport au territoire à travers le projet d'aménagement où l'on essaye de le façonner de manière à accomplir une réalité lisible dans la cartographie, qui ne l'est pas forcément au niveau du vécu et du perçu.

Toutefois, ce rapport au territoire à travers l'axialité ouvre le champ des possibilités pour l'action publique, d'autant plus qu'il coïncide avec l'annonce de la sortie du quartier de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Concrètement, dans le cadre du réaménagement de la place Ballanche, la démolition de deux immeubles au bout de la rue Paul Bert est prévue. Les élus en justifient avec un besoin d'aérer le quartier et de désenclaver la place Ballanche, espace jamais « résolu » depuis sa naissance lors de la construction du CLiP.

Presque désactivé depuis la fin de la Commission Moncey, le comité des habitants et des commerçants du quartier Moncey ira lentement se remobiliser pour s'opposer au projet et militer pour la reprise de l'esprit du plan de réhabilitation du quartier. Cependant, ce sont ces

démolitions qui concentreront leurs efforts. Pour s'en opposer, le comité s'appuiera sur un champ qu'il n'avait pas beaucoup investi jusque-là : celui du patrimoine bâti. En effet, depuis la désignation du centre de Lyon comme patrimoine de l'humanité par l'Unesco en 1998 que le quartier est inclus dans la zone tampon au périmètre de la zone désignée. Plus tard, le quartier sera désigné en tant que Zone d'Intérêt Patrimonial. Cette double désignation complexifie, d'abord, la procédure de démolition (et d'aménagement en général) en incluant de nouvelles instances et acteurs dans le processus, mais elle offre aussi au mouvement citoyen un éventail de ressources discursives à la légitimité difficilement contestable.

Ce n'est pas, toutefois, la première fois que la mobilisation contre les projets d'urbanisme s'appuiera sur des discours patrimoniaux. Le processus qui avait débouché dans la décision pour la réhabilitation avait fortement mis en avant le patrimoine du quartier, dans l'acceptation de son identité populaire et méditerranéenne. A l'époque, des historiens et des sociologues avaient été mobilisés pour démystifier les représentations du quartier, en séparant « les hommes debout » de la population locale, en montrant que le quartier était une plateforme d'arrivée de migrants depuis des siècles et qu'il jouait un rôle économique et de centralité important à l'échelle de l'agglomération. Ainsi, l'on espérait non seulement de donner des arguments qui mettaient en valeur le quartier, mais aussi de désassembler la logique d'action sur le quartier à travers le projet urbanistique, en démontrant que son rôle socio-historique dans l'agglomération datait de longtemps et était quelque part indépendant de la forme urbaine.

Ce changement de base discursive pourra s'expliquer parce que la dissension quant au « droit à exister » de Moncey n'y est plus dans les débats. En effet, là où l'axe Moncey voulait se superposer et remplacer une existence, les démolitions dans le cadre du *cheminement* semblent être justifiées dans une logique d'*acupuncture*, intervention ciblée pour mieux faire fonctionner l'existant. Si tous les deux projets opèrent au niveau du *tissu urbain* en tant que cible qu'il faut mieux organiser, le projet actuel mobilise le besoin d'intervenir sur le tissu *pour* faire en sorte que l'espace public fonctionne mieux.

Ce rapport au *tissu urbain* permet de cerner l'intérêt de prendre des processus de production de l'espace public (y compris ceux qui échouent) pour comprendre les rapports de l'action publique vis-à-vis des territoires. Et que celle-ci peut-être un usage intéressant de la recherche sur l'espace public.

En effet, l'espace public, en tant que catégorie d'action et d'analyse, est le plus souvent présenté dans une certaine historicité et/ou dans un cadre normatif. Dans le premier cas, l'on souligne l'apparition de l'espace public dans l'action publique urbaine à l'instar des critiques à l'urbanisme moderniste et dans le cadre des reconfigurations de l'action sur la ville post-fordiste. A leur tour, les approches normatives mobilisent des *a priori* sur un espace public idéal pour faire de la critique urbaine (et de l'action que produit la ville). Sans nier l'intérêt et l'opportunité des approches critiques à l'urbanisme, mon argument est que l'objet espace public produit par l'action publique n'est pas le même qui est mobilisé dans ces cadres normatifs. Dans ce sens, en prenant l'espace public comme une sorte de méta-catégorie regroupant une diversité de types d'espace, l'on pourra avoir une lecture plus nuancée des raisons et logiques de la production de l'espace public. Et, simultanément, en se concentrant sur comment cet objet est produit, mieux comprendre l'action publique sur les villes.

Dans ce sens, les différentes instances de production de l'espace public qui ont été présentées dans cet article montrent comment on peut mobiliser une même catégorie d'action publique pour poursuivre des objectifs très différenciés, parfois antagoniques. L'espace public apparaît comme une catégorie d'action très plastique, et c'est cela qui unit les différentes instances de production présentées. Cette plasticité se révèle non seulement entre processus, mais aussi au sein d'un même processus, au fil du temps et de la manière dont les problèmes sont posés. En outre, il ressort que pour étudier la production des espaces publics, il faut sortir de la seule mobilisation explicite de la catégorie, pour comprendre comment l'objet est produit par une somme d'actions issues de différentes instances d'action publique.

Cette plasticité et capacité à servir des objectifs antagoniques est visible au sein de la Commission Moncey elle-même, lorsqu'on affirme que n'importe lequel scénario l'on choisira, des grandes interventions d'espace public seront nécessaires. De même pour l'affirmation que ces deux scénarios ne sont pas mutuellement exclusifs, pouvant tous les deux s'implémenter, selon des temporalités distinctes.

Si cette plasticité peut être un des facteurs justifiant le succès de l'espace public dans l'action publique, l'on pourrait aussi conjecturer que les ressources financières et juridiques y jouent un rôle important. Les histoires des échecs successifs de l'axe Moncey et de la construction difficile du CLiP exemplifient comment les desseins de l'action publique locale se heurtent souvent à des obstacles juridiques, liés notamment à la propriété privée ou d'autres domanialités de l'État, l'action sur lesquelles n'est possible, fréquemment, qu'en moyennant des ressources financières élevées. Par conséquent, l'action sur l'espace public apparaît comme une possibilité juridiquement plus simple et perçue comme plus économique, par rapport aux modalités plus traditionnelles que l'État déployait pour faire la ville. Dans une certaine mesure, elle opère un glissement de l'action publique locale de bâtitrice à productrice. Le fardeau financier et juridique ne sera certainement pas le seul facteur explicatif d'un tel changement, mais il apparaît avec force dans les cas présentés ici.

Dans ce sens, plutôt que le normatif, il semble que pour l'action publique, ce qui est le plus important dans la production de l'espace public est le *performatif*, dans le sens où elle signale de manière très visiblement l'action publique et affiche une envie de changement. Ce changement peut être par rapport au territoire lui-même ou à l'histoire récente de l'action publique sur lui. Ainsi, il peut, selon les occasions, figurer parmi des discours de continuité ou rupture. Cela dépendra plutôt des stratégies discursives de l'action publique que du contenu de cette action en soi.

Si l'on essaye, pour conclure, de rapporter tout ce qui vient d'être dit à la notion de quartiers anciens qui préside à cette journée, je postulerais qu'à l'ancienneté ne correspond aucune rationalité particulière de l'action publique non plus. L'ancienneté, elle aussi, peut être assujettie à la construction discursive dans plusieurs sens, soit dans la continuité, soit dans la rupture. L'ancienneté pourra donc inspirer des actions qui l'associeraient quelque part à de l'anachronisme tissu ancien/besoins contemporains, ainsi requérant des actions rénovatrices. Inversement, lorsque l'ancienneté est interprétée par le biais patrimonial elle permet une mobilisation et légitimation de positions plutôt conservatrices. Cela ne veut pas dire que des changements importants au tissu urbain ne puissent pas arriver au nom du patrimoine (e.g. dans le sens de « rétablir une vérité historique »), mais c'est la conservation où la valorisation de l'ancienneté qui est la principale source de légitimation de ces actions.

Références

- Berthet, J.-M. (1997). *La Place du Pont à Lyon. Archéologie d'un Espace Public et Histoire Sociale*. (Thèse de doctorat de sociologie). Université de Perpignan, Perpignan.
- Communauté Urbaine de Lyon, DDU, DPU, UTC. (1997). Le devenir du quartier Moncey. Dossier de présentation à la destination de la Commission Moncey.
- Dubief, J., & Antona, M.-F. (2012). Le quartier Moncey, 250 ans d'urbanisme. Exposition du 30 mars au 30 juin 2012 au Centre Social Bonnefoi - 5 rue Bonnefoi.
- Grand Lyon, DDU-DPU-UTC. (1998, juin). Note de cadrage Tramway - Espaces Publics, Mission assistance à maîtrise d'ouvrage, Aménagement place Gabriel Péri, rédaction du programme.
- Grand Lyon, DGDU-DO-EP. (2000, octobre 16). Compte rendu de réunionm groupe pilotage des espaces urbains.
- Grand Lyon, DGDU-DPA-Mission Tramway. (2000, novembre 8). Compte rendu de la réunion publique, Place Gabriel Péri, Lyon 3ème et 7ème.
- Grand Lyon, Mission Tramway. (1999, décembre). Note au service des marchés publics.
- Grand Lyon, Mission Tramway. (2000, octobre 10). Gabriel Péri, réunion publique de présentation.
- Olivier, L. (2005). *Un espace public en tension entre enjeux de quartier et d'agglomération: Jeux d'acteurs et enjeux autour de la place D. Bahadourian à Lyon* (Travail de fin d'études AGU). ENTPE, Lyon.
- Phillip, C. (2000, October 31). Lettre de Christian Phillip à la Directice générale des services du Grand Lyon.
- Vareilles, S. (2006). *Les dispositifs de concertation des espaces publics lonnais - Eléments pour une analyse du rôle de la concertation des publics urbains dans la fabrication de la ville* (Thèse de doctorat en géographie, aménagement, urbanisme). INSA Lyon, Lyon.
- Ville de Lyon, DSP. (2000, décembre). Compte rendu de réunion sécurité.

Remerciements

Cette recherche est financée par la Fondation pour la Science Technologie du Portugal (référence SFRH/BD/78852/2011) avec des fonds nationaux et du FSE. Je remercie mes deux directeurs de thèse, Alain Bourdin et Jorge Carvalho, ainsi que les enquêtés et les documentalistes aux archives de la Ville et de la Communauté Urbaine de Lyon. Ma recherche a aussi reçu le généreux soutien de Yves Hanin et du CREAT-LOCI à l'Université Catholique de Louvain, et de The Barber Shop/Margarida Mendes à Lisbonne. Je les remercie aussi.